



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 08/07/2022

Conférence du logement de Paris : le bilan 2021 des attributions de logements locatifs sociaux

Co-présidée par Marc Guillaume, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, et Ian Brossat, adjoint à la maire de Paris en charge du logement, de l'hébergement d'urgence et de la protection des réfugiés, et regroupant les différents réservataires, les bailleurs, les maires d'arrondissement et les associations d'usagers, la séance plénière de la conférence parisienne du logement du 8 juillet a permis de dresser le bilan 2021 des attributions de logements locatifs sociaux et de présenter les premières tendances qui se dégagent pour 2022.

Les différents acteurs réunis ont échangé sur les résultats et validé le bilan 2021 des attributions de logements locatifs sociaux relatifs aux objectifs de la loi Égalité et Citoyenneté et aux engagements déclinés au sein de la convention parisienne d'attribution.

Les attributions au profit des ménages reconnus Dalo ou à défaut à des ménages prioritaires

L'objectif d'atteindre 25 % des attributions de chaque réservataire au profit des ménages Dalo et prioritaires a été dépassé. Tous contingents confondus, 28,9 % des logements ont été attribués à des ménages reconnus Dalo ou prioritaires avec des dynamiques variables en fonction des réservataires. Hors logements mis à disposition du protocole mutation, l'intégralité des logements du contingent préfectoral mal logés ont été attribués à des ménages prioritaires, conformément à la réglementation, dont 92 % à des ménages reconnus Dalo.

La tendance de 2021 se confirme en 2022 avec 31,5 % des logements attribués au 30 juin à des ménages reconnus Dalo, ou à défaut à des ménages prioritaires.

Les attributions au profit des ménages du 1^{er} quartile de revenus

Les attributions hors Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) représentent à Paris 84,2 % des attributions, parmi lesquelles 13,9 % ont bénéficié à des ménages du 1^{er} quartile des demandeurs ou à des relogements dans le cadre du programme de renouvellement urbain. L'objectif est de 25 %.

La tendance pour 2022 est en légère hausse avec 14.2 % à fin juin.

L'accord pour le relogement des publics prioritaires (ARPP)

L'objectif de l'accord pour le relogement des publics prioritaires est d'identifier les ménages qui présentent un critère d'urgence d'accès à un logement au regard de leurs conditions actuelles de logement et qui sont engagés dans un processus d'insertion sociale et / ou professionnelle et de leur réserver un certain nombre de logements. Les bailleurs doivent orienter vers l'ARPP environ 20 % de leur volume d'attributions annuelles (objectifs déclinés par bailleurs) soit un total de 2 000 logements, tous réservataires confondus. 1 568 logements ont été mis à disposition en 2021 dans ce cadre. 1 404 ménages ont été relogés via l'ARPP (dont 77 % Dalo).

Au 31 mai 2022, 624 logements ont été mis à disposition (40 % de 2021).

Les perspectives et axes d'amélioration

Marc Guillaume, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris a souligné les efforts déployés afin d'assurer l'atteinte des objectifs, notamment sur les contingents préfectoraux et sur la nécessité de stabiliser les contingents de l'ensemble des réservataires.

Ian Brossat, adjoint à la maire de Paris en charge du logement, a rappelé que la ville de Paris, précurseur depuis 2014 avec la mise en place de la cotation pour une plus grande lisibilité et équité des attributions, demeure très mobilisée pour que les plus fragiles et les ménages reconnus prioritaires puissent accéder au logement.

Ian Brossat a également souligné l'engagement de Paris en faveur du logement d'abord et du développement du dispositif d'Accompagnement et Relogement des Publics Prioritaires (ARPP) qui s'adresse aux ménages prioritaires principalement.

Enfin, l'Etat et la Ville ont rappelé la nécessité de poursuivre une politique volontariste de production de logements sociaux, portée par tous les acteurs, afin d'atteindre les objectifs légaux de 25 % de logements sociaux.

Contact presse

**Préfecture de la région d'Île-de-France,
préfecture de Paris**

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)   

Ville de Paris

01 42 76 49 61 / presse@paris.fr